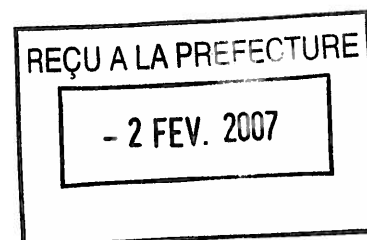


EVALUATION PATRIMONIALE  
**PERIGNY-SUR-YERRES**  
**NOTE DE SYNTHESE**

Le présent dossier contient :

- l'analyse des contrats successifs
- le récapitulatif de l'évolution du réseau interconnecté
- le tableau d'évaluation de la domanialité des ouvrages
- les références SIGILE et Roux-Herr
- les plans correspondants, issus du SIG
- les actes et titres au bénéfice de LDEF



« Tous les ouvrages et canalisations qui figurent en rouge au plan ci-annexé appartiennent à la SLEE et font partie intégrante de la concession. Sont formellement exclues de la concession, les canalisations figurées en jaune au plan ci-annexé et qui servent à l'alimentation en eau des communes voisines. »

#### **2.4. Article 13 : provenance de l'eau**

« L'eau distribuée proviendra de l'usine élévatoire de Mandres, ou de toute autre origine donnant une eau équivalente en qualité [...]. »

#### **2.5. Article 33 : durée de la concession**

« La durée de la présente concession est fixée à trente années à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1964. »

#### **2.6. Article 34 : reprise des installations en fin de concession**

« A l'époque fixée pour l'expiration de la concession, la commune sera subrogée aux droits du concessionnaire et prendra possession de tous les ouvrages et installations faisant partie de la concession, à l'exception de ceux servant à l'alimentation en eau des communes voisines. [...] »

#### **2.7. Article 39 : redevances**

« Le concessionnaire ne versera à la commune aucune redevance pour l'occupation du domaine public communal. [...] »

### **3. CONTRAT ACTUELLEMENT EN VIGUEUR (du 01/02/1993 au 31/01/2023)**

#### **3.1. Article 1 : service concédé**

« La présente concession a pour objet le captage, l'adduction, le traitement et distribution publique d'eau potable dans la commune de Périgny-sur-Yerres à l'intérieur des limites du territoire communal.

A cet effet, le concessionnaire disposera des ouvrages et canalisations indiqués au plan ci-annexé. Les ouvrages et canalisations indiqués en jaune, qui servent à l'alimentation des communes voisines, ne font pas partie intégrante de la concession communale. Au terme de la concession, ces ouvrages et canalisations resteront alimentés en eau et exploités par Lyonnaise des Eaux – Dumez qui en assurera l'entretien et le renouvellement. »

#### **3.2. Article 5 : ouvrages à établir**

« [...] Tous les ouvrages réalisés au profit exclusif de la collectivité feront partie intégrante de la concession, y compris ceux qui seraient situés en dehors du périmètre concédé. »

#### **3.3. Article 13 : provenance de l'eau**

« L'eau distribuée proviendra des installations existant actuellement sur le territoire de la collectivité, ou des ouvrages de captage et usines de production d'eau potable, que le concessionnaire possède à Morsang-sur-Seine, Vigneux et Viry-Chatillon, ou enfin de toute autre provenance de qualité équivalente. [...] »

#### **3.4. Article 34 : durée de la concession**

« La durée de la présente concession est fixée à 30 années. Le contrat prend effet à la date du 1<sup>er</sup> février 1993. »

### **3.5. Article 35 : reprise des installations en fin de concession**

« A l'époque fixée pour l'expiration de la concession, la collectivité sera subrogée aux droits du concessionnaire et prendra possession de tous les ouvrages et installations faisant partie de la concession à l'exception de ceux servant à l'alimentation en eau des communes voisines. [...] »

### **3.6. Article 39 : redevances**

« Le concessionnaire versera à la collectivité une redevance pour l'occupation du domaine public communal. Celle-ci sera égale à 1,95% des recettes de vente d'eau potable hors taxes, prime fixe comprise, redevances et contrats spécifiques exclus. [...] »

## EVOLUTION DU RESEAU INTERCONNECTE

Jusqu'en 1964, en accord avec les termes du contrat de 1906 passé entre la commune de Périgny et la Société des Eaux de Boissy-Saint-Léger et repris en 1923 par LDEF, la commune est alimentée exclusivement en eau de source. Le contrat de 1964 entre LDEF et la commune permet à cette d'être alimentée par l'usine de Mandres mais également par les eaux potables de quelque origine que soit (y compris l'eau de Seine).

**1923**

Tronçons 26 & 27 respectivement DN150 et DN100, ces tronçons sont entrés dans le patrimoine privé LDEF lors du rachat la Société des Eaux de Boissy-Saint-Léger ; ils permettaient initialement l'alimentation de la commune de Périgny depuis l'usine de Mandres via Boussy-Saint-Antoine. Ils alimentent aujourd'hui la zone limitrophe entre Boussy et Mandres depuis l'usine de Périgny.

**1939**

Tronçon 2 initialement DN400, ce tronçon a été mis en service pour mailler les ressources de Mandres et de Périgny suite à la mise en service de l'usine sur le territoire de la commune en 1927 et son renforcement en 1936 ; ce tronçon comporte une antenne DN100 permettant d'alimenter le Nord de Varennes-Jarcy. Ce tronçon sera renforcé et son tracé sera modifié en 1968 dans le cadre du projet de maillage Périgny – Combs-la-Ville.

Tronçon 4 DN400 issu de l'usine de Périgny mise en service en 1927 et dont la capacité a été renforcée en 1936, ce tronçon a été renforcé et prolongé en 1967 dans le cadrage du projet de maillage Périgny – Val d'Yerres ; il est raccordé au tronçon 2 (voir ci-dessus) sur le territoire de Périgny (CD54) pour assurer la liaison Mandres – Périgny.

## Remarques :

- ♦ Sur le territoire de la commune de Périgny, 609m de canalisations DN100 et 150 sont exclues contractuellement du périmètre concédé mais sont classées en « distribution concédée » dans nos inventaires. Ces canalisations constituent des éléments structurant du réseau de transport, puisqu'elles permettent :
  - L'alimentation d'une partie de la commune de Boussy-Saint-Antoine (DN100 rue du Moulin Neuf)
  - Un maillage entre les tronçons 2 et 4 (DN150 rue de la Chaussée de Varennes)Ces canalisations doivent donc faire à court terme l'objet d'une décision quant à leur reclassement éventuel en ouvrages de transport (privé ou concédé).
- ♦ L'article 13 du contrat en cours avec la commune, relatif à la provenance de l'eau, est rédigé comme suit :

« L'eau distribuée proviendra des installations existant actuellement sur le territoire de la collectivité, OU des ouvrages de captage et des usines de production d'eau potable, que le concessionnaire possède à Morsang-sur-Seine, Vigneux et Viry-Chatillon, ou enfin de toute autre provenance de qualité équivalente. [...] »

Cette rédaction peut instaurer un doute quant à la domanialité de LDEF sur les installations de production situées sur le territoire de la commune de Périgny-sur-Yerres. Une attention particulière doit donc être apportée à l'avenir à l'exclusion formelle du périmètre concédé de ces installations.

## PERIGNY-SUR-YERRES

### Critères prouvant la domanialité d'un ouvrage ESP

? faire des recherches  
0 ne répond pas au critère

Ouvrage	Commune	Nom de rue (vu sur plan de la commune)	Caractéristiques			Critères									
			DN	Linéaire (m)	Date	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Total/10
<b>TRANSPORT PRIVE</b>															
TRONCON 2	Périgny-sur-Yerres	ROUTE DE BRIE COMTE ROBERT	600	180	1968										
TRONCON 2	Périgny-sur-Yerres	CHEMIN DU BOIS DE SAINT LEU	600	18	1968										
TRONCON 2	Périgny-sur-Yerres	RUE DE VARENNES	600	4	1968										
TRONCON 2	Périgny-sur-Yerres	RUE DE VARENNES	500	921	1959										
TRONCON 2	Périgny-sur-Yerres	ALLEE DE L'EUROPE	500	302	1968										
TRONCON 2	Périgny-sur-Yerres	RUE DE MANDRES	500	3	1968										
TRONCON 2	Périgny-sur-Yerres	CHEMIN DU BOIS DE SAINT LEU	500	6	1968										
TRONCON 2	Périgny-sur-Yerres	ROUTE DE BRIE COMTE ROBERT	400	286	1939										
TRONCON 2	Périgny-sur-Yerres	SENTE DE LA PROVODE	100	269	1939										
<b>TRONCON 2</b>	<b>Périgny-sur-Yerres</b>	<b>TOTAL TRONCON</b>		<b>1989</b>	<b>1939</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>8,9</b>
TRONCON 4	Périgny-sur-Yerres	SENTIER RURAL NO 23	500	119	1959										
TRONCON 4	Périgny-sur-Yerres	SENTIER RURAL NO 23	400	3	1967										
TRONCON 4	Périgny-sur-Yerres	CHEMIN DANS LE BAS DES CLOS	400	13	1967										
TRONCON 4	Périgny-sur-Yerres	CHEMIN DE L'ETANG	400	360	1967										
TRONCON 4	Périgny-sur-Yerres	RUE DE LA CHAUSSEE DE L'ETANG	400	340	1939										
TRONCON 4	Périgny-sur-Yerres	RUE DE SAINT LEU	400	310	1939										
<b>TRONCON 4</b>	<b>Périgny-sur-Yerres</b>	<b>TOTAL TRONCON</b>		<b>1145</b>	<b>1939</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>7,8</b>
TRONCON 26	Périgny-sur-Yerres	RUE DES CHATAIGNIERS	150	453	1923										
TRONCON 26	Périgny-sur-Yerres	RUE PAUL DOUMER	150	159	1923										
TRONCON 26	Périgny-sur-Yerres	RUE NEUVE	150	162	1923										
TRONCON 26	Périgny-sur-Yerres	RUE DU GENERAL LECLERC	150	1	1923										
<b>TRONCON 26</b>	<b>Périgny-sur-Yerres</b>	<b>TOTAL TRONCON</b>		<b>150</b>	<b>776</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>7,8</b>

Nom de rue      Caractéristiques

Critères

Uvrage	Commune	(vu sur plan de la commune)	DN	Lineaire (ml)	Date	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Total/10
TRONCON 27	Périgny-sur-Yerres	RUE DES PLANTES	100	85	1923	1									
TRONCON 27	Périgny-sur-Yerres	CHEMIN DU BEL AIR	100	330	1923										
TRONCON 27	Périgny-sur-Yerres	RUE DU MOULIN NEUF	100	89	1923										
TRONCON 27	Périgny-sur-Yerres	TOTAL TRONCON	100	504	1923	1	1	1	1	1	0	1	0	1	7,8
RESEAU	Périgny-sur-Yerres	TOTAL RESEAU DE TRANSPORT		4414	1923										8,1
FORAGES	Périgny-sur-Yerres	FORAGES DE PERIGNY		8 forages	1927	1			1	1	1	1	1	1	10,0
USINE	Périgny-sur-Yerres	USINE DE PERIGNY		12480 m3/j	1927	1			1	1	1	1	1	1	10,0
TERRAINS	Périgny-sur-Yerres	LE BESLY		24895 m2	1927	1			1	1	1	1	1	1	10,0
<b>TRONCONS EXCLUS DE LA CONCESSION COMMUNALE CLASSES EN "DISTRIBUTION CONCEDEE" (1)</b>															
?	Périgny-sur-Yerres	RUE DU MOULIN NEUF	100	214	1960										
?	Périgny-sur-Yerres	TOTAL TRONCON	100	214	1960	1	1	0	0	0	0	1	0	1	4,4
?	Périgny-sur-Yerres	RUE DE LA CHAUSSE DE VARENNES	150	395	1991										
?	Périgny-sur-Yerres	TOTAL TRONCON	150	395	1991	1	1	0	0	0	0	1	0	1	4,4
RESEAU	Périgny-sur-Yerres	TOTAL		609	1960										4,4

(1) ces canalisations sont repérées en jaune sur le plan du réseau de distribution annexé au présent dossier